

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26081806*****Déposé / Reçu le****19 JUIN 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffaN° d'entreprise : **0757 849 320****Nom**(en entier) : **2CRSi Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 523 - 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2026.

La séance est ouverte sous la présidence de 2CRSI SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Alain Wilmouth, lequel expose que la présente assemblée s'est réunie avec pour ordre du jour le transfert du siège social.

A l'unanimité, l'assemblée décide de transférer le siège social et de mettre l'unité d'établissement de Avenue Louise 523 1050 Bruxelles à Avenue Louise 231 1050 Bruxelles, et ce à partir du premier juillet 2026.

L'assemblée décide de donner procuration à Monsieur Vincent van den Bulck, Partner, et à Madame Virginie Lopez Fertinel, Advisor de BDO Experts-Comptables & Conseillers Fiscaux SRL, dont le siège est établi Da Vincilaan, 9, E.6 à B-1935 Zaventem, chacun agissant séparément, avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir, au nom et pour compte de la société, l'ensemble des formalités utiles ou nécessaires à la publication des résolutions susmentionnées dans les Annexes du Moniteur belge et par conséquent, remplir et signer tous les formulaires et documents de dépôt, effectuer toute déclaration éventuellement demandée et en général, faire tout ce qui est nécessaire pour la bonne exécution de cette procuration générale.

Pour extrait conforme

Virginie Lopez Fertinel
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).